



N°01/A/SG/SPM/C-BGTE/2026

Objet : Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

N° 04/AONO/COMMUNE-BANGANGTE /CIPM-BANGANGTE/2026 du 23 février 2026 en deux lots :

- ☞ **Lot 1 : Fourniture et installation de 27 lampadaires solaires à Bahouoc, Bangangté et Bamena.**
- ☞ **Lot 2 : Réhabilitation de 22 lampadaires existants dans la Commune de Bangangté.**
EN PROCEDURE D'URGENCE

ADDITIF N° 001 PORTANT SUR :

- L'harmonisation de certains éléments constitutifs du DAO N°04

- PIECE N°1

- AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Au lieu de lire :

12. Remise des offres

Les offres des soumissionnaires présentées en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir à la Mairie de Bangangté, service des marchés, au plus tard le **16 Mars 2026 à 10h** heures précises et devront porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 04/AONO/COMMUNE-BANGANGTE /CIPM-BANGANGTE/2026 du 23 février 2026 en deux lots :

- ☞ **Lot 1 : Fourniture et installation de 27 lampadaires solaires à Bahouoc, Bangangté et Bamena.**
- ☞ **Lot 2 : Réhabilitation de 22 lampadaires existants dans la Commune de Bangangté.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

lire plutôt:

12. Remise des offres

Les offres des soumissionnaires présentées en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir à la Mairie de Bangangté, service des marchés, au plus tard le **23 Mars 2026 à 10h** heures précises et devront porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 04/AONO/COMMUNE-BANGANGTE /CIPM-BANGANGTE/2026 du 23 février 2026 en deux lots :

☞ **Lot 1 : Fourniture et installation de 27 lampadaires solaires à Bahouoc, Bangangté et Bamena.**

☞ **Lot 2 : Réhabilitation de 22 lampadaires existants dans la Commune de Bangangté.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Au lieu de lire :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **16 Mars 2026 à 11 Heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bangangté, dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'Autorité Administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de D'Appel d'Offres.

lire plutôt:

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **23 Mars 2026 à 11 Heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bangangté, dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'Autorité Administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de D'Appel d'Offres.

NB : Ces informations sont identiques dans le RPAO

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Fait à Bangangté le **11 MARS 2026**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANGANGTE
(Maitre d'Ouvrage)

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage)
- MINMAP (ATCR)
- DR/MINMAP/Ouest (pour information)
- DD/MINMAP/NDE (pour information)

